

GRANDE FÊTE NATIONALE DE LA MOTO

14-15-16 Juillet 2017 - Circuit Carole - Paris



Marques déposées : INPI et OMPI - Concept, scénario déposés : SGDL
Les marques en protection juridique (INPI, OMPI, dépôt et/ou enveloppe solo) : X-Roadster, X-Trêmebike, Supermot'Games, Grande fête nationale de la moto ça va barder, X-Roadster Classic, X-Roadster néo classic, SuperMorpion et ClassicDream.

PRE-REGLEMENT : Des adaptations auront lieu en fonction de différents paramètres (nombre de pilotes, nombres de catégories définitive, etc.), ils feront l'objet d'avenants validés par la FFM avant l'évènement.

Conditions particulières – règlement technique et animations
X-Roadster – X-TrêmeBike – Supermot'Games – Supermorpion
14 / 15 / 16 juillet 2016 circuit Carole

Article 1: Participation pilotes aux animations, implication des pilotes liée à l'engagement

AMIS PILOTES: Les circuits sont désertés par les spectateurs, alors n'hésitez pas, présentez-vous avec vos cornes de brume et votre mascotte peluche (ou autres), et prévoyez de décorer votre stand « abusivement ».

MOT D'ORDRE: JOUER LE JEU POUR LES SPECTATEURS

Le coût de l'engagement est un des plus faibles sur circuit (rapport qualité/prix), la raison est simple: pour que vous jouiez le jeu, et qu'un bon esprit s'installe sur cette course au concept innovant.

Les engagements seront clos le 20 juin minuit maximum. Cachet de la poste ou e-mail faisant foi.

Vous recevrez votre confirmation dans les 20 jours qui suivent la réception de votre inscription.

Se présenter au contrôle administratif avec deux cornes de brumes et une mascotte peluche d'environ 50 cm de haut à offrir aux spectatrices et spectateurs durant la séance géante de dédicace officielle.

Participer à la décoration de votre stand... idées: western, indiens, guirlandes, fanions, drapeaux, décors, fleurs papiers, soyez abusifs et créatifs, ainsi vous serez dans le paddock le plus joyeux ayant jamais existé, les commerçants et annonceurs jouent le jeu, ne restons pas en reste.

Rien n'est obligatoire et il n'y a pas de sanction, la seule sanction est celle des spectateurs, donnons leur énormément, c'est l'enjeu de cette course.

Article 2 : Organisation

L'épreuve Grande fête nationale de la moto 2017 est organisée par le Club « La moto en fête » enregistrement F.F.M. sous le N° 3255 (ci-dessous désignée l'organisateur) sous l'égide et avec l'accord de la F.F.M. les participants et visiteurs sont priés d'observer strictement les instructions données par l'équipe organisatrice, tant à l'intérieur des parcs que sur le circuit. Épreuve enregistrée auprès de la F.F.M. sous le N° 17

GRANDE FÊTE NATIONALE DE LA MOTO

14-15-16 Juillet 2017 - Circuit Carole - Paris

Article 3: Inscriptions/engagements

L'envoi du formulaire d'inscription entraîne l'acceptation par le participant du règlement ainsi que du règlement particulier sans aucune réserve. Le fait de s'inscrire implique à chaque participant de respecter les instructions données sur place par l'organisateur. L'organisateur se réserve le droit de refuser des inscriptions.

Article 3 A : catégories courses – démonstrations – roulage essais visiteurs

Les catégories courses sont les suivantes : X-Roadster, X-Trêmebike, Supermot'Games, Supermorpion

Les démonstrations et roulages essais visiteurs sont les suivants :

La classic dream : démonstration de moto classic/anciennes

Les roulages/essais : les visiteurs seront invités à essayer les motos sur le circuit mises à disposition par les concessionnaires et/ou importateurs.

Article 4: Engagements

L'adresse mail pour vous engager : directeurdecourse.xroadster@yahoo.fr

Après acceptation par l'organisateur, l'engagement est ferme et non remboursable en cas de défection du participant, même en cas de certificat médical. Les engagements seront clos, au maximum le 7 juillet minuit. Chaque demande devra être accompagnée du montant des droits fixés pour 2017 à 190 € au titre de l'engagement du X-Roadster et l'X-TrêmeBike, 110 € pour la catégorie Supermorpion, 170 € pour le Supermot'Games, ces montants comprennent les 10 € de transpondeur pour la société de chronométrage. Le nombre maximum d'engagés n'est pas déterminé dans ce pré règlement, l'organisation n'ayant pas tous les éléments à ce stade de l'organisation (horaires de fermeture du circuit, horaires de créneaux piste, animations, etc.).

Le chronométrage s'effectuant à l'aide de transpondeur, une caution de 250 € non encaissable sera réclamée sur place par la société de chronométrage pour garantir le retour de celui-ci. Il est sous l'entière responsabilité du concurrent, pendant toute la manifestation et jusqu'à sa restitution.

Un support de transpondeur est obligatoire sur la fourche (le tube). Les engagements pourront être refusés par l'organisateur, une fois atteinte la capacité d'accueil maximum.

Vous recevrez votre confirmation d'engagement par courrier ou mail dans les 20 jours après avoir envoyé votre engagement dûment complété et chèque d'engagement joint.

Se présenter au contrôle administratif avec deux cornes de brumes et une mascotte peluche d'environ 50 cm de haut à offrir aux spectatrices et spectateurs durant la séance géante de dédicace officielle.

Participer à la décoration de votre stand... idées: western, indiens, guirlandes, fanions, drapeaux, décors, fleurs papiers, soyez « abusif » et créatif, ainsi vous serez dans le paddock le plus joyeux ayant jamais existé, les commerçants et annonceurs jouent le jeu, ne restons pas en reste.

Rien n'est obligatoire et il n'y a pas de sanctions, la seule sanction est celle des spectateurs, donnons leur énormément, c'est l'enjeu de cette course.

Article 5: Définition des motos X-Roadster

La moto doit être fabriquée en série et être vendue normalement dans le commerce dans la catégorie commerciale dénommée « roadster ». Elle doit être conforme aux prescriptions du Service des Mines et avoir obtenu l'agrément du Service des Mines dans sa configuration d'origine.

L'organisateur se réserve le droit de refuser une moto qui ne serait pas conforme à l'esprit de l'épreuve.

Seules les « roadsters » sont autorisés. Sont refusées tout autres types de catégories

GRANDE FÊTE NATIONALE DE LA MOTO

14-15-16 Juillet 2017 - Circuit Carole - Paris

commerciales. Les motos en WW seront admises à condition d'être en mesure de présenter la feuille des Mines correspondant à la moto. La carte grise devra être présentée au contrôle technique.

La moto doit avoir été homologuée par le Service des Mines et être conforme à sa notice descriptive, la cylindrée devra être au minimum de 500 cc vendue dans le commerce et sans limite supérieure de cylindrée.

Dans un souci de réduction des coûts et de respect de l'esprit du X-Roadster, les motos doivent conserver l'aspect d'origine et ne subir que très peu de modifications.

Article 6: Règlement technique X-Roadster,

a) Modifications interdites

Doivent rester strictement d'origine:

Le cadre, le moteur, l'alimentation, les roues, le réservoir.

Le générateur devra assurer la charge de la batterie et avoir un débit comparable au modèle homologué. Le système de démarrage devra être en état de fonctionnement. Ces éléments peuvent être contrôlés à tout moment.

En dehors des modifications autorisées ci-dessous, la moto doit être conforme aux normes imposées par les règles générales pour les contrôles techniques des épreuves moto relevant des circuits de vitesse.

L'usage de la visserie alliage et titane, autre que celle prévue d'origine, est interdite pour la partie cycle et moteur.

Le numéro de cadre doit correspondre en tous points au numéro figurant sur la carte grise. En cas de remplacement du cadre par un modèle d'occasion, le pilote devra avoir en sa possession l'original de la facture d'achat de ce cadre.

Tous les cas non conformes seront soumis au jury de l'épreuve.

Les pneus doivent être homologués routes : DOT, E ou MC, tout autres pneumatiques sont interdits.

b) Modifications obligatoires

Devront être retirés obligatoirement:

- les béquilles
- les clignotants
- le(s) rétroviseur(s)
- les repose-pieds passager
- la plaque minéralogique
- la partie démontable du garde boue arrière.

Tous les bouchons, trappes de vidange, filtres à huile extérieurs (type automobile) ainsi que les visses de raccord des circuits de lubrification et les visses de fixations d'étriers de freins avant devront être obligatoirement arrêtés par un fil de sécurité.

Les reniflards (réservoir d'essence, d'eau, d'huile ainsi que le carter moteur) devront tous aboutir dans un ou plusieurs récupérateurs étanches d'une capacité de 125 cc minimum chacun et d'une capacité totale de 0,5 litre fixés correctement, exception faire des 750 cc et plus (capacité du récupérateur 1 litre).

Tous les motocycles doivent être munis d'un système de recyclage fermé. Le reniflard d'huile doit être connecté et se décharger dans la boîte à air. Si le modèle homologué est équipé d'un système de recyclage, celui-ci devra être conservé intégralement.

Un numéro de course sera attribué à chaque pilote. Il devra apparaître sur le devant de la moto et sur les côtés.

Pour le devant, le numéro peut être collé sur la plaque frontale ou tête de fourche d'origine. Si ce n'est pas la pièce d'origine, ce doit être une copie conforme. Si le phare reste en place,

GRANDE FÊTE NATIONALE DE LA MOTO

14-15-16 Juillet 2017 - Circuit Carole - Paris

il doit être recouvert d'une matière plastique autocollante pour éviter que le phare ne se brise et que des débris se retrouvent sur la piste.

Autre solution, une plaque numéro peut être posée sur le devant de la moto, à la place du phare ou devant celui-ci. Dimension minimale à respecter pour la plaque frontale: plaque de couleur blanche en matière plastique, hauteur 30 cm, largeur minimum 30 cm.

Deux plaques numéro doivent être posées sur chaque côté de la moto. Position et dimension minimales à respecter: deux plaques en matière plastique, une par côté, entre la selle et le bras oscillant, hauteur minimum 20 cm, largeur minimum 30 cm. Les numéros de course doivent être écrits en noir sur fond blanc. Hauteur minimum 20 cm à l'avant et 15 cm à l'arrière. Police de caractère conseillée: American Typewriter condensedbold, 1234567890.

Un support de fixation de transpondeur doit être fixé près de la colonne de direction. **En général, et bien qu'il s'agisse d'une course mixte la machine doit être conforme aux règles techniques de la Vitesse.**

c) Modifications autorisées

- SELLE: Selle monoplace ou biplace, retailage de la forme autorisé..

- CARBURANT: L'essence utilisée devra être du carburant vendu aux pompes du commerce routier.

- SYSTEME D'ECHAPPEMENT / NIVEAU SONORE:

Il sera de marque libre, existant dans le commerce. Toute modification devra être validée par les contrôleurs techniques. Il est autorisé de retirer le catalyseur ainsi que le filtre anti-pollution.

Changement de ligne complète autorisée, dès l'instant où elle s'approche du design de celle installée de série sur la moto.

Un contrôle sono métrique aura lieu lors des vérifications techniques, le nombre maximum de dB sera de 102 aux régimes suivants:

1 cylindre 2 cylindres 3 cylindres 4 cylindres

Au-dessous de 600 cc: 1 cylindre 5.000 RPM, 2 cylindres 5.500 RPM, 3 cylindres 6.500 RPM, 4 cylindres 7.000 RPM

Au-dessous de 750 cc: 1 cylindre 5.000 RPM, 2 cylindres 5.500 RPM, 3 cylindres 6.000 RPM, 4 cylindres 7.000 RPM

Au-dessus de 750 cc: 1 cylindre 4.500 RPM, 2 cylindres 5.000 RPM, 3 cylindres 5.000 RPM, 4 cylindres 5.500 RPM

- FOURCHE: l'aspect extérieur doit être d'origine, l'intérieur est libre

- RESERVOIR D'ESSENCE: Pièce d'origine du type considéré.

- RESERVOIR D'HUILE: Pièce d'origine du type considéré.

- JANTES: D'origine du type considéré. Entretoises des roues avant et arrière libres.

- COMMANDES AU PIED:

Celles-ci sont libres à l'exception de la longueur minimum des repose-pieds qui devra être de 65 mm et présenter des extrémités arrondies (rayon minimum de 8 mm). Lorsque les repose-pieds ne sont pas du genre pliable, ils devront comporter un embout fabriqué dans une matière Téflon, plastique ou équivalent (diamètre 16 mm). Les repose-pieds repliables devront être obligatoirement rappelés par un ressort en position basse.

- GUIDON:

Peut être changé mais doit conserver l'aspect d'origine. Les extrémités devront être obligatoirement bouchées. La réparation des guidons est interdite.

-AMORTISSEURS AR:

Changement autorisé en conservant les ancrages d'origine sur le cadre et le bras oscillant. Lorsqu'un système de biellettes ou de renvoi existe, celui-ci devra être conservé d'origine.

GRANDE FÊTE NATIONALE DE LA MOTO

14-15-16 Juillet 2017 - Circuit Carole - Paris

Seuls sont admis les amortisseurs adaptables se montant sans aucun changement ou modification du système existant.

- PONTETS DE FOURCHE: autorisés.

- AMORTISSEUR DE DIRECTION: autorisé.

Il doit obligatoirement être fixé sur le té de fourche. La méthode de fixation doit être de bonne qualité. L'amortisseur ne doit en aucun cas agir comme dispositif limitant l'angle de braquage. Les amortisseurs latéraux sont interdits pour raison de sécurité.

- FREINS: libre

- PROTECTION:

Une protection fixée sous le bras oscillant, empêchant le pied ou la main d'atteindre la couronne arrière est obligatoire.

Elle devra être en matériau de type nylon ou téflon, ou matériaux composites ayant des bords arrondis et une épaisseur minimum de 5 mm.

Les supports de béquille devront être réalisés en nylon, téflon ou matière équivalente, auront les dimensions suivantes: diamètre 30 mm, longueur 40 mm, vis de fixation en retrait.

Une protection du pignon de sortie de boîte est obligatoire.

Tous les cartersmoteurs contenant l'huile et pouvant être en contact avec la piste suite à une chute, devront être protégés par un carter enveloppant en matériau composite, type carbone ou kevlar. Afin d'éviter les pertes intempestives de ceux-ci, ils doivent être sécurisés à minima par deux fils métalliques.

- KICK-DEMARREUR:

La pédale de kick pourra être retirée (mais le mécanisme devra rester en état de fonctionner). Les motos homologuées avec un démarreur électrique devront conserver celui-ci.

- MOTEUR:

D'origine du type considéré, possibilité d'améliorer les performances avec le full power d'origine, toutefois si le texte de loi concernant cet aspect change d'ici l'évènement, la puissance pourra s'adapter au nouveau texte de loi. L'aspect extérieur doit rester d'origine.

- EMBRAYAGE:

Pièce d'origine du type considéré. Renforcement des ressorts non autorisé. Nombre de disques garnis identiques à l'origine.

- BOITE DE VITESSE:

Boîte d'origine du type considéré. Le changement de la démultiplication finale est autorisé. La largeur de la chaîne de transmission finale pourra être changée, mais le pas devra rester d'origine.

- SYSTEME DE REFROIDISSEMENT:

D'origine du type considéré. Le calorstat peut être retiré.

Le liquide de refroidissement doit être remplacé impérativement par de l'eau ou par un mélange d'eau et alcool éthylique, à l'exclusion de tout autre liquide.

Article 7: Définition des motos X-TrêmeBike

La moto doit être fabriquée en série et être vendue normalement dans le commerce. Il s'agira d'une machine de route « sportive » uniquement.

Les motos à énergie électrique, seront admises dans cette catégorie.

L'organisateur se réserve le droit de refuser une moto qui ne serait pas conforme à l'esprit de l'épreuve.

Les motos en WW seront admises à condition d'être en mesure de présenter la feuille des Mines correspondant à la moto. Les motos qui font l'objet d'une procédure VGA ou VGE sont

GRANDE FÊTE NATIONALE DE LA MOTO

14-15-16 Juillet 2017 - Circuit Carole - Paris

admissibles sous réserve de présenter des papiers prouvant la propriété du véhicule. La carte grise devra être présentée au contrôle technique.

Article 8 : Règlement Technique X-TrêmeBike

Machines à partir de 600 cc – Préparation libre mais la cylindrée initiale doit être respectée.

a) Modifications interdites

Doivent rester strictement d'origine:

Le cadre, le moteur et l'alimentation. Les parties amovibles ne font pas partie du cadre (ex: fourche, bras oscillant, boucle arrière...).

En dehors des modifications autorisées ci-dessous, la moto doit être conforme aux normes imposées par les règles générales pour les contrôles techniques des épreuves moto relevant des circuits de vitesse.

Le numéro de cadre doit correspondre en tous points au numéro figurant sur la carte grise. En cas de remplacement du cadre par un modèle d'occasion, le pilote devra avoir en sa possession l'original de la facture d'achat de ce cadre.

Tous les cas non conformes seront soumis au jury de l'épreuve.

PNEUS : seuls les pneus homologués routes sont autorisés : DOT, E, MC

b) Modifications obligatoires:

Devront être retirés obligatoirement:

- Les béquilles
- Les clignotants
- Le(s) rétroviseur(s)
- Les repose-pieds passager
- La plaque minéralogique
- La partie démontable du garde boue arrière.

Tous les bouchons, trappes de vidange, filtres à huile extérieurs (type automobile) ainsi que les visses de raccord des circuits de lubrification et les visses d'étriers de freins avant devront être obligatoirement arrêtés par un fil de sécurité.

Les reniflards (réservoir d'essence, d'eau, d'huile ainsi que le carter moteur) devront tous aboutir dans un ou plusieurs récupérateurs étanches d'une capacité de 125 cc minimum chacun et d'une capacité totale de 0,5 litre fixés correctement, exception faire des 750 cc et plus (capacité du récupérateur 1 litre).

Tous les motocycles doivent être munis d'un système de recyclage fermé. Le reniflard d'huile doit être connecté et se décharger dans la boîte à air. Si le modèle homologué est équipé d'un système de recyclage, celui-ci devra être conservé intégralement.

Un numéro de course sera attribué à chaque pilote. Il devra apparaître sur le devant de la moto et sur les côtés.

Pour le devant, le numéro peut être collé sur la plaque frontale ou tête de fourche d'origine. Si ce n'est pas la pièce d'origine, ce doit être une copie conforme. Si le phare reste en place, il doit être recouvert d'une matière plastique autocollante pour éviter que le phare ne se brise et que des débris se retrouvent sur la piste.

Autre solution, une plaque numéro peut être posée sur le devant de la moto, à la place du phare ou devant celui-ci. Dimension minimale à respecter pour la plaque frontale: plaque de couleur blanche en matière plastique, hauteur 30 cm, largeur minimum 30 cm.

Deux plaques numéro doivent être posées sur chaque côté de la moto.

Position et dimension minimales à respecter: deux plaques en matière plastique, une par côté, entre la selle et le bras oscillant, hauteur minimum 20 cm, largeur minimum 30 cm.

GRANDE FÊTE NATIONALE DE LA MOTO

14-15-16 Juillet 2017 - Circuit Carole - Paris

Les numéros de course doivent être écrits en noir sur fond blanc. Hauteur minimum 20 cm à l'avant et 15 cm à l'arrière. Police de caractère conseillée: American Typewriter condensedbold, 1234567890.

Un support de fixation de transpondeur doit être fixé près de la colonne de direction.

En général, et bien qu'il s'agisse d'une course mixte la machine doit être conforme aux règles techniques de la Vitesse.

c) Modifications autorisées

Hormis le cadre et l'alimentation, toutes modifications sont autorisées à la condition qu'elles respectent les règles techniques de la vitesse.

Article 9 : Règlement technique catégorie Supermot'Games

Machine de type supermotard uniquement, de cylindrée minimum 250cc et 450 cc maximum (2 temps et 4 temps). Le règlement technique est celui appliqué en championnat de France Supermotard, se rapporter à celui-ci.

Article 10: Règlement technique Supermorpion

Minimum 13 ans, maximum 15 ans, la catégorie Supermorpion est ouverte aux 125cc pour les garçons et jusqu'à 250cc pour les filles, le règlement technique et les vérifications administratives sont ceux du championnat de France Supermotard ouvert à ces catégories (S3), se rapporter à celui-ci.

Article 11: Briefing obligatoire

En cas de briefing, les pilotes devront y assister au briefing obligatoirement.

Article 12: Tracé du circuit

L'épreuve est enregistrée au calendrier officiel de la F.F.M. sous le terme de « course mixte ». Pour le X-Roadster et l'X-TrêmeBike le tracé comportera donc des parties bitumées (dont le pourcentage du tracé sera fortement majoritaire), une partie terre (environ 30 m) damée et très compacte avec un petit saut, une courte partie sable ou gravier (environ 30/50 m) et un virage (deux maximum) bitume du circuit pourront être arrosés volontairement par l'organisateur. Pour le Supermot'Games et le Supermorpion, le tracé sera composé des parties terre et bitume du circuit supermotard existant, puis un tronçon sable et au moins un virage bitume arrosé.

Article 13: Essais samedi matin et après midi pour toutes les catégories

a) Essais X-Roadster

Selon le nombre d'engagés: 2 séances d'essais libres minimum ou 3 maximum de 20 minutes maximum et une séance d'essais chronométrés au minimum ou 2 maximum de 20 minutes maximum.

Les pilotes devront être présents en pré-grille, au moins 15 minutes avant l'heure théorique du départ de leur série, afin de pouvoir répondre à un léger décalage des horaires. Aucune réclamation ne sera admise à ce sujet.

Seules les motos passées aux vérifications techniques et utilisées aux essais libres pourront participer à la course (sauf accord particulier du Jury).

Chaque pilote engagé doit OBLIGATOIREMENT participer à ces séances, et doit avoir effectué, au minimum UN tour.

b) Essais X-Trême Bike

GRANDE FÊTE NATIONALE DE LA MOTO

14-15-16 Juillet 2017 - Circuit Carole - Paris

2 séances d'essais libres minimum ou 3 maximums de 20 minutes maximum et une séance d'essais chronométrés au minimum ou 2 maximums de 20 mn maximum.

Les pilotes devront être présents en pré-grille, au moins 15 minutes avant l'heure théorique du départ de leur série, afin de pouvoir répondre à un léger décalage des horaires. Aucune réclamation ne sera admise à ce sujet.

Seules les motos passées aux vérifications techniques et utilisées aux essais libres pourront participer à la course (sauf accord particulier du Jury).

Chaque pilote engagé doit OBLIGATOIREMENT participer à ces séances, et doit avoir effectué, au minimum UN tour.

c) Essais Supermot'Games

2 séances d'essais libres minimum ou 3 maximums de 20 minutes maximum et une séance d'essais chronométrés minimum ou 2 maximums de 20 mn maximum.

Les pilotes devront être présents en pré-grille, au moins 15 minutes avant l'heure théorique du départ de leur série, afin de pouvoir répondre à un léger décalage des horaires. Aucune réclamation ne sera admise à ce sujet.

Seules les motos passées aux vérifications techniques et utilisées aux essais libres pourront participer à la course (sauf accord particulier du Jury).

Chaque pilote engagé doit OBLIGATOIREMENT participer à ces séances, et doit avoir effectué, au minimum UN tour.

d) Essais Supermorpion

2 séances d'essais libres minimum ou 3 maximums de 15 minutes maximum et une séance d'essais chronométrés minimum ou 2 maximums de 15 mn maximum.

Les pilotes devront être présents en pré-grille, au moins 15 minutes avant l'heure théorique du départ de leur série, afin de pouvoir répondre à un léger décalage des horaires. Aucune réclamation ne sera admise à ce sujet.

Seules les motos passées aux vérifications techniques et utilisées aux essais libres pourront participer à la course (sauf accord particulier du Jury).

Chaque pilote engagé doit OBLIGATOIREMENT participer à ces séances, et doit avoir effectué, au minimum UN tour.

Article 14: Schéma des courses X-Roadster , X-Trêmbebike, Supermot'Games, Supermorpion

L'organisation et la direction de course se réserve le droit de modifier le schéma des courses. L'organisation et la direction de course pourront, par exemple, changer: le nombre de tours, le nombre de manches, la procédure des départs. L'esprit général du déroulement est le suivant : essais libres, essais qualificatifs, « ultime chance » (repêchage et super repêchage), « course fantastique » ouverte à ceux qui ne se sont pas qualifiés, course de consolation. Le but étant que tous puissent rouler le plus possible.

Article 14.1: Placement sur la grille de départ X-Roadster, X-Trêmbebike, Supermot'Games, Supermorpion

Les pilotes devront être présents en pré-grille, au moins 15 minutes avant l'heure théorique du départ de leur qualification, afin de pouvoir répondre à un léger décalage des horaires. Aucune réclamation ne sera admise à ce sujet.

Les places sur la grille de départ sont obtenues en tenant compte du meilleur tour chronométré de la séance d'essais chronométrés. Les meilleurs sont placés en premier et ainsi de suite.

Article 14.2 : finales X-Roadster, X-Trêmbebike, Supermot'Games, Supermorpion

GRANDE FÊTE NATIONALE DE LA MOTO

14-15-16 Juillet 2017 - Circuit Carole - Paris

Une ultime course nommée « **l'ultime chance** » aura lieu afin de repêcher un nombre de pilotes (à déterminer en fonction du nombre d'engagés) non qualifiés pour la finale, ils seront placés en dernier sur ligne de la finale.

30 pilotes maximum pourront prendre le départ des finales (capacité maximum du circuit Carole).

La finale X-Roadster se déroulera sur 15 tours minimum ou 18 maximum (à confirmer).

La finale X-Trêmebike se déroulera sur 12 tours minimum ou 15 maximums (à confirmer).

La finale Supermot'Games se déroulera sur 15 tours minimum ou 18 tours maximum (à confirmer).

La finale Supermorpion se déroulera sur 12 à 15 minutes maximum (à confirmer).

Une finale nommée « la course fantastique » réunissant les non qualifiés des catégories pour avoir lieu (X-Roadster, X-Trêmebike et Supermot'Games,) le nombre de pilotes ne pourra dépasser la capacité maximum du circuit (30 pilotes) qui seront choisis selon leurs temps (les 30 meilleurs temps seront retenus). Cette « course fantastique » aura lieu sur le tracé du circuit X-Roadster / X-Trêmebike, la course s'effectuera sur 6 ou 8 tours.

Article 14.3: Une course de consolation pourra avoir lieu pour toutes les catégories

Afin de permettre à tous les pilotes inscrits de « participer à la Grande Fête Nationale de la Moto » et suivant le nombre de pilotes et de la possibilité de timing, une course de consolation pour tous les non qualifiés pourra avoir lieu.

Article 14.4 : Procédures de départ qui pourront être utilisées :

- Main gauche sur le casque

- L'ABSTART: debout à côté et sur la droite de sa machine, main droite sur la poignée de gaz et bras gauche tendu en direction du ciel ou les 2 mains sur le guidon, debout sur le côté droit de sa machine.

- Départ traditionnel : assis sur sa machine, les 2 mains sur le guidon

La disposition sur la grille sera de 3 pilotes. Lapôle position sera sur le côté droit, dans le sens de progression, de la grille de départ.

Article 14.5 : Récompenses, les montants des récompenses pourront être remplacés par des lots, dans ce cas, la valeur de ces lots devra être plus élevée que les montants des récompenses, ce qui permettra aux pilotes en bénéficiant de pouvoir les revendre rapidement. Ces lots auront un lien direct avec le sport moto (casques, amortisseurs, etc.). Toutes les catégories sont concernées.

EMC, ARAÏ, SW-MOTECH récompenseront les pilotes. Cette liste n'est pas définitive.

Récompenses X-Roadster « EMC SUSPENSIONS CUP » :

1^{er}: 1500 € ou 2000 € de lots, ex : un amortisseur d'une valeur de 1200 € + 1 casque valeur de 800€ + le golden glove Travel moto shop.

2^{ème}: 800 € ou 1500€ de lots, ex : amortisseur de 800 € + 1 casque de 700€ + trophée

3^{ème}: 500 € ou 1000€ de lots, ex : un amortisseur de 500 € + pneus de 500€ + trophée

4^{ème} et 5^{ème}: trophée

Tous les participants: une médaille ou coupe souvenir

Classement féminin « SW-MOTECH »:

1^{ère}: 150 €, bon d'achat SW-Motech de 150 €, trophée

Toutes les participantes : une médaille ou coupe souvenir

Classement SW-MOTECH ouvert aux pilotes de rallyes reconnus comme tel

1^{er} : trophée + bon d'achat de 300 € SW-MOTECH

2^e : trophée + bon d'achat de 200 € SW-MOTECH

Association La Moto en Fête Affiliée Fédération Française de Motocyclisme - N° NRA : W911001582

www.grandefetenationaledelamoto.com – directeurdecourse.xroadster@yahoo.fr

GRANDE FÊTE NATIONALE DE LA MOTO

14-15-16 Juillet 2017 - Circuit Carole - Paris

3^e : trophée + bon d'achat de 100 € SW-MOTECH

Récompenses X-Trêmebike :

1^{er} : 150 € + trophée

2^e : 100 € + trophée

3^e : 50 € + trophée

Tous les participants : une médaille ou coupe souvenir

Classement féminin :

1^{ère} : 150 € + trophée

Toutes les participantes : une médaille ou coupe souvenir

Récompenses Supermot'Games :

1^{er} : 500 € + trophée

2^e : 250 € + trophée

3^e : 200 € + trophée

Tous les participants : une médaille ou coupe souvenir

Classement féminin :

1^{ère} : 150 € + trophée

Toutes les participantes : une médaille ou coupe souvenir

Récompenses Supermorpion :

1^{er} : Trophée + coupes

2^e : coupe

3^e : coupe

Tous les participants : une médaille ou coupe souvenir

Récompense course fantastique :

1^{er} : trophée

2^e : coupe

3^e : coupe

Article 15: Ultime réglage, le final check-up » (animation à confirmer)

Avant le départ de la finale, les mécaniciens entrent sur la piste pour aider son pilote qualifié pour amener un ultime réglage (Interventions interdites sur la grille: Changement de pneus, complément d'essence, de liquide de refroidissement et d'huile). Les mécaniciens, casqués, prennent la piste en convoi accompagnés d'un véhicule de l'organisation à allure réduite (20 km/h) pour vérifier la machine et ainsi recevoir les encouragements du public.

Article 16: Interruption de course

Si une course, de qualification ou en phase finale, devait être arrêtée (drapeau rouge) par le directeur de course, l'ensemble des machines devra être mis en parc fermé (le lieu sera défini au briefing) y compris les machines arrêtées aux stands, toute intervention étant immédiatement interdite.

Cette course sera considérée comme nulle et non avenue et il y aura une nouvelle course comportant le même nombre de tours. Le placement sur la grille de ce nouveau départ se fera dans les mêmes conditions que la course arrêtée.

Seuls les pilotes encore en course au moment du passage sous le drapeau rouge du directeur de course seront autorisés à prendre le nouveau départ.

Article 17 : Réclamation

Aucune autre réclamation que sportive ne sera admise du fait du caractère amical et convivial de cette manifestation. Dans le cas où, pour une raison de force majeure

Association La Moto en Fête Affiliée Fédération Française de Motocyclisme - N° NRA : W911001582

www.grandefetenationaledelamoto.com – directeurdecourse.xroadster@yahoo.fr

GRANDE FÊTE NATIONALE DE LA MOTO

14-15-16 Juillet 2017 - Circuit Carole - Paris

(intempéries, incident piste...), une course devait être annulée, les participants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité à l'organisateur. Chaque participant s'engage à respecter sans réserve les articles du présent règlement et les directives imposées par l'organisateur. Seul le règlement en langue française est admissible lors d'un litige.

Article 18 : Application du règlement

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Jury des Commissaires Sportifs de l'épreuve ou arbitre, conformément aux dispositions du Code Sportif de la F.F.M et de ses annexes.

Article 19 : Responsabilité

Il est rappelé que conformément aux dispositions du code sportif, un concurrent est responsable des agissements de ses accompagnateurs. Il est également rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante. Les pilotes, mécaniciens et accompagnateurs ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile et/ou pénale du club organisateur de son bureau et de ses membres, en cas de vol ou de dégradation. L'ensemble de ce matériel et véhicules devront être assurés par le propriétaire. Les pilotes, mécaniciens, accompagnateurs s'engagent à renoncer pour eux-mêmes, leurs ayants droits, et toute personne physique ou morale qui serait subrogée dans leurs droits à tous recours et action contre le circuit, son exploitant, ses partenaires, et organisateurs, ainsi que l'ensemble des assureurs concernés. En cas de dégradations provoquées au circuit, ils en assumeront les frais financiers correspondants. La responsabilité civile vis-à-vis des tiers est garantie par les propriétaires de véhicule assuré par ces derniers obligatoirement.

Article 20 : Laissez-passer

Les laissez-passer pilotes ou mécaniciens fournis par les organisateurs ne sont ni vendables, ni accessibles à titre gracieux. Toute fraude entraînera la confiscation immédiate et définitive des laissez-passer incriminés, sans préjuger des sanctions disciplinaires encourues par le pilote à qui ils ont été délivrés.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable d'éventuels accidents survenant à des tiers étant en possession d'un laissez-passer qui lui aurait été remis alors qu'il n'en est pas le détenteur officiel.

Article 21: Accès à la piste

L'organisateur identifiera le participant et le véhicule engagé pour la durée de la manifestation.

Le signataire du bulletin d'engagement sera le seul habilité à piloter la machine engagée. L'accès à la piste est interdit aux accompagnateurs et à tout véhicule dépanneur, hormis ceux prévus par l'organisateur.

En aucun cas, le pilote ne pourra se déplacer seul sur la piste avant la fin de la série sans être accompagné par un agent de l'organisateur ou d'une personne habilitée par lui.

Aucun usager ou accompagnateur n'est autorisé à se rendre sur les lieux de la chute.

Les visiteurs et les participants se soumettront et respecteront la signalisation et fléchage des différents parkings et emplacements signalés dans l'enceinte du Circuit Carole. Tout déplacement devra s'effectuer à allure réduite. L'organisateur se réserve le droit d'exclure immédiatement tout participant jugé dangereux.

Article 22 : Publicité

Les organisateurs peuvent prendre les accords qu'ils jugent utiles avec les partenaires de leur choix et en apposer la publicité où ils jugent bon (plaques N°, dossards...), toutefois les

Association La Moto en Fête Affiliée Fédération Française de Motocyclisme - N° NRA : W911001582

www.grandefetenationaledelamoto.com – directeurdecourse.xroadster@yahoo.fr

GRANDE FÊTE NATIONALE DE LA MOTO

14-15-16 Juillet 2017 - Circuit Carole - Paris

pilotes pourront également apposer leurs annonceurs sur ces espaces.

Toute publicité, action publicitaire ou promotionnelle dans l'enceinte du circuit, ainsi que le long de ses abords, doivent OBLIGATOIREMENT faire l'objet d'un accord préalable.

Article 23: Droit à l'image

Les concurrents inscrits autorisent l'organisateur à utiliser leur image pour la création et la distribution de films, reportages photos et tous autres supports médias ou autres.

Article 24: Animations ayant lieu sur la piste et en dehors

Sur la piste se déroulera un certain nombre d'animations, la liste ci-dessous n'est pas encore totalement définitive et pourra changer.

- Défilés de spectatrices spectateurs, celles-ci seront encadrées par le véhicule de la direction de course.
- Démonstrations d'acrobaties à moto
- roulage de motos anciennes et essais de motos mise à disposition pour les visiteurs
- Hôtesse, buvettes, restauration, concours mécaniciens, stands marchands, point rencontre, sonorisation renforcée, clowns, musiciens déambulant parmi le public etc...
- Cérémonie de la phase finale
- Défilé de voitures durant les coupures et animations
- Circuit gonflable de mini motos et ou structures gonflables de jeux pour enfants
- feu d'artifice, tiré par une société agréementée, effets spéciaux, fumigènes, arrosage piste...